



**Département des Pyrénées Orientales  
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019**

**L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire,**

**Etaient présents** : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Laurence GOSSARD ; Frédérique PARENT ; André RIBAS ; Agnès MASBERNAT ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Christelle DUBOIS ; Jean BARTHÉLÉMY ; René BAUS ; Muriel NIBAUDEAU ; José VIEGAS ; Olga LAFITTE ; Carmen FAY ; Jean-Louis BOURDARIOS ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Cédrik PANIS ; Christian LLENSE ; Marie-José AMIGOU ; Marie-Dominique LEPRIEUR.

**Représentés** : Michel FONVIEILLE qui donne procuration à Marlène GUBERT ; Franck SASOT qui donne procuration à Jean FRADE ; Sandra PARRAGA qui donne procuration à Jean BARTHÉLÉMY ; Laurence de BESOMBES qui donne procuration à Thomas BALALUD de SAINT-JEAN.

**Absents** : Guy CANAL ; Magali ALCACES.

**Date convocation** : 18 juin 2019

<b><u>Nombre de membres</u></b>	(Afférents au Conseil Municipal	:	29
	(En exercice	:	29
	(Qui ont pris part aux délibérations	:	27

**. Les membres étant en nombre suffisant pour délibérer, le Président a déclaré la séance ouverte.**

**. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.**

**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2019,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** la décision modificative n° 2 du budget de l'exercice 2019 telle que présentée par Monsieur le Maire,

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER, à l'unanimité des membres présents et représentés,** aux associations de type « Loi 1901 » de la commune de Saint Laurent de la Salanque, les subventions pour un montant de 6 200 € (six mille deux cents euros), au titre de l'exercice 2019,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention d'un montant le plus élevé possible pour la sécurisation des écoles de la commune,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le principe de renouvellement de la Délégation de Service Public (D.S.P.) pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pendant une durée de quatre ans, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique,

- **PREND ACTE,** de la tenue du débat, sans vote, sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** sur le projet de ferme pilote « Éolienne Flottantes du Golfe du Lion » au large de Leucate et du Barcarès d'une part et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés « Les Éoliennes Flottantes du golfe du Lion » et RTE Réseau de Transport d'Electricité, d'autre part,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, l'avenant n° 1 à la convention passée avec la commune du Barcarès en date du 24 juin 2015 relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols déposés sur le territoire communal,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- **PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, du rapport 2018 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées,
- **PREND ACTE**, du relevé des décisions prises par Monsieur le Maire conformément aux délibérations du Conseil Municipal n° 2014-014 du 17 avril 2014 et n° 2015-009 du 26 janvier 2015, relatives aux délégations consenties au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée,
- **PREND ACTE**, de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'en a pas fait usage.
- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, les termes de la convention type de partenariat à intervenir entre la ville de Saint-Laurent de la Salanque et les associations dans le cadre de la « Fiesta Salanca 2019 » qui aura lieu les 9 et 10 août 2019,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de confirmer le versement, pour l'exercice 2019, au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Laurent de la Salanque, d'une subvention d'un montant de 87 000,00 € (quatre-vingt sept mille euros) prévue au budget voté de l'exercice 2019,
- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de fixer à 96 (quatre-vingt seize) le nombre de sièges du conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine répartis comme suit :

<b>Nom des communes membres</b>	<b>Populations municipales 2019 (*ordre décroissant de population)</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires titulaires</b>
Perpignan	121 875	40
Canet en Roussillon	12 069	4
Saint-Estève	11 841	3
Saint-Laurent de la Salanque	10 308	3
Cabestany	9 821	3
Rivesaltes	8 647	2
Le Soler	7 666	2
Bompas	7 198	2
Toulouges	6 732	2
Le Barcarès	5 915	2
Canohès	5 819	2
Saleilles	5 190	2
Pollestres	4 815	2
Sainte-Marie la Mer	4 746	2
Villeneuve de la Raho	3 936	2
Torreilles	3 818	2
Pézilla de la Rivière	3 587	2
Espira de l'Agly	3 445	1
Villelongue de la Salanque	3 268	1
Baho	3 205	1
Saint-Hippolyte	2 973	1
Ponteilla	2 767	1
Saint-Feliu d'Avall	2 765	1
Saint-Nazaire	2 594	1
Baixas	2 546	1
Estagel	2 028	1
Llupia	1 953	1
Peyrestortes	1 384	1
Villeneuve de la Rivière	1 282	1



Opoul Périllos	1 168	1
Cases de Pene	920	1
Tautavel	872	1
Vingrau	609	1
Montner	343	1
Cassagnes	267	1
Calce	209	1

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, une subvention d'un montant le plus élevé possible, dans le cadre du dispositif permettant le financement des actions de sensibilisation en faveur des jeunes.